



SCI familiale , est-ce intéressant ?

Par **ocni**, le **22/11/2017** à **15:22**

Bonjour,

Voici ma situation, j'ai quitté la maison familiale que j'avais achetée (suite problème financier que mon père subissait) pour prendre mon indépendance dans un nouvel achat de maison.

Je suis donc maintenant propriétaire de 2 maisons.

Je suis à la recherche de la meilleure manière façon de procéder pour gérer le bien familial dans lequel vit mon père et une partie de ma famille.

Je vais donc devoir déclarer les loyers perçus suite à ce que mon père me verse chaque mois.

On m'a parlé de SCI familiale, est-ce que cela serait intéressant pour réduire les revenus fonciers déclarés ? Est-ce que cela est possible sachant que la SCI familiale se ferait avec mon père et que lui vivrait dans cette maison.

Merci d'avance.

Par **fabrice58**, le **22/11/2017** à **17:01**

Votre père est donc copropriétaire, on ne constitue pas une SCI pour réduire les loyers puisqu'elle doit déclarer ses revenus de la même façon qu'un particulier.

Par ailleurs se posera un problème si votre père est copropriétaire d'une maison dont il va louer votre partie indivise, le fisc risque de s'y intéresser.

Par **ocni**, le **24/11/2017** à **15:19**

non mon père n'est pas copropriétaire, je suis le seul propriétaire